

COMMUNE DE TREY
Municipalité

**Au Conseil Général
de Trey**
par son président,
M. Roland Rossat

Rapport de la Municipalité
sur les comptes et la gestion
pour l'année 2017

Trey, le 14 mai 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Dans sa séance du 14 mai 2018, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2017, ainsi que son rapport de gestion; elle a l'avantage de vous les transmettre.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

Généralités

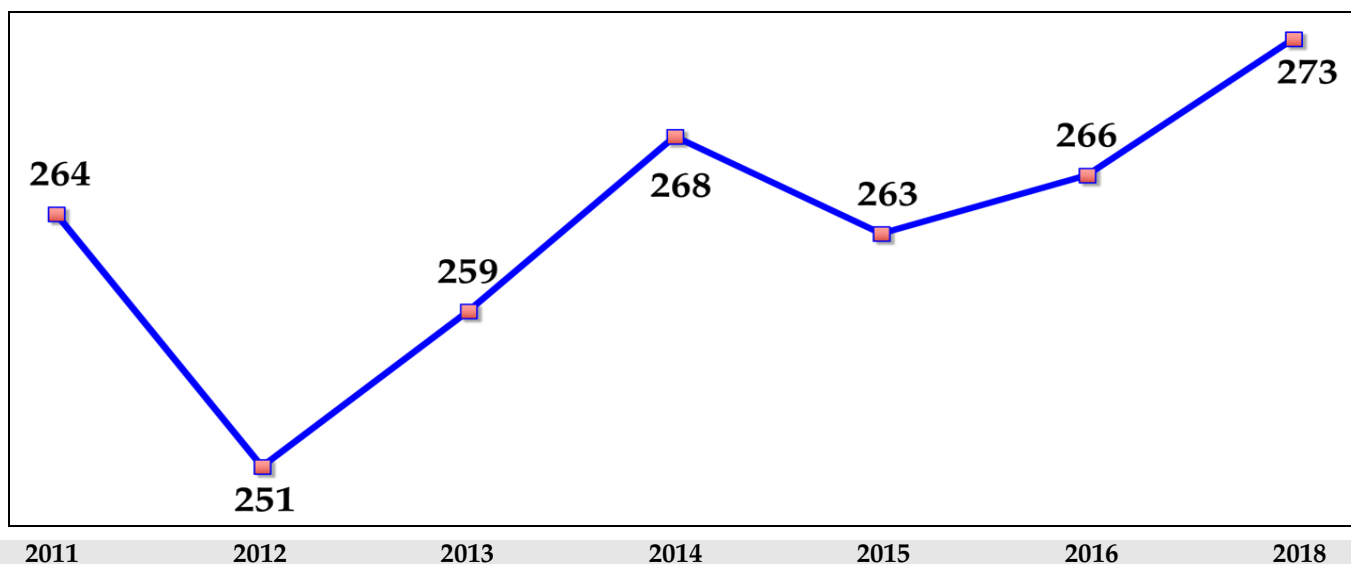
La Municipalité a tenu ses séances les lundis soir à 18h30, en principe une fois par semaine.

Elle a assisté à de nombreuses assemblées réunissant les communes sur les plans communal et cantonal et au sein des associations régionales.

Elle a déposé sur le bureau du Conseil Général une demande de crédit pour la réfection du « local du corbillard » à l'Impasse du Château (ECA n° 41), l'arrêté d'imposition 2018, les comptes de l'année 2016, le rapport de la municipalité sur les comptes et la gestion de l'année 2016, le préavis du budget de l'exercice 2018 et le préavis municipal concernant la mise en conformité du règlement communal sur la distribution de l'eau.

Au 31 décembre 2017, la population de notre commune se chiffrait à 273 habitants; 251 Suisses et 22 étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

La population de notre commune oscille entre 250 et 273 habitants : ceci est dû aux arrivées et aux départs dans les unités locatives existantes; ce phénomène de fluctuations ne se limite pas à la fin de l'année, mais est courant. Le graphique suivant fait état de la situation aux 31 décembre des dernières années :



Résultats de l'exercice 2017

Le budget pour 2017 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général le 14 décembre 2016 prévoyait un excédent de charges de CHF 72'671.— A la clôture de l'exercice de 2017, on note un excédent de revenus de CHF 2'908.46 après avoir procédé à un amortissement extraordinaire de CHF 40'000.— et une mise en réserve de CHF 21'500.— pour débiteurs douteux.

Comptes de fonctionnement de la commune de Trey en 2017

	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	121'364.96	13'739.55	- 107'625.41
2. Finances	163'331.25	790'221.95	626'890.70
3. Domaines et bâtiments	74'983.69	86'464.90	11'481.21
4. Travaux	263'672.38	93'370.80	- 170'301.58
5. Instruction publique	121'596.60	9'589.05	- 112'007.55
6. Police	38'675.58	2'771.48	-35'904.10
7. Sécurité sociale	199'496.05	2'605.90	- 196'890.15
8. Services industriels	45'596.41	32'861.75	- 12'734.66
Totaux	1'028'716.92	1'031'625.38	2'908.46

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 2'908.46, va être porté en augmentation du capital (compte 9290).

1 Administration générale

Ce chapitre fait état de différences parfois significatives entre les montants budgétés et ceux qui ont été comptabilisés; citons en particulier :

- le compte 11.300, *Rétribution de la Municipalité* : CHF 8'905.65; il s'agit des vacances;
- le compte 11.301, *Traitement du personnel* : CHF 23'295.53;
- le compte 11.310.1, *Imprimés, fournitures de bureau* : CHF 3'837.60, dont :
 - CHF 295.— pour l'impression des tous-ménages et autres brochures destinés à la population;
 - CHF 1'559.20 pour la maintenance des logiciels;
- le compte 11.311, *Achat mobilier et machines* : ce poste n'a pas été utilisé (CHF 5'000.— au budget) ;
- le compte 11.317, *Réceptions et manifestations* : CHF 5'928.85;
- le compte 11.318.3, *Permis de construire* : CHF 2'569.30 sont refacturés aux mandants;
- le compte 11.318.5, *Honoraires et frais d'études* se monte à CHF 18'416.40 et il concerne essentiellement les études relatives aux dossiers de construction présentés par les mandants (CHF 15'400.80); ces montants sont également refacturés; d'autres factures sont comptabilisées dans ce compte :
 - bouclement comptable 2017 par notre fiduciaire : CHF 2'500.—
 - carte des dangers naturels : CHF 515.60;
- dans le compte 11.436, *Remboursement de tiers* sont imputés les montants (CHF 12'673.50) qui ont été refacturés aux mandants.

2 Finances

Aux recettes, nous relevons les points suivants dans les rubriques « impôts » et « taxes » :

- au chapitre des impôts sur les personnes physiques, les montants des rentrées fiscales des impôts sur le revenu et sur la fortune se distribuent ainsi :

Personnes physiques		Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Impôts	sur le revenu	453'528.81	420'000.—	391'207.92
	sur la fortune	42'519.95	60'000.—	43'871.43
Total		496'048.76	480'000.—	435'079.35

- principaux revenus d'impôts extraordinaires en 2017 :

Compte	Nature du produit	Différence par rapport au budget
21.400.1	Impôt sur le revenu (personnes physiques)	33'528.81
21.400.2	Impôt sur la fortune (personnes physiques)	-17'480.05
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net	7'988.25
21.404	Droits de mutations	5'809.40
21.441	Gains immobiliers	6'486.10
21.441.1	Impôt sur les frontaliers	20'433.60
Total		56'766.11

Les amortissements du patrimoine administratif de 2017 se répartissent comme suit :

Compte	Intitulé	Amortissement	Solde au 31.12
9141	STEP	4'000.—	23'518.30
9141.2	Réseau d'égouts*	56'000.—	209'993.90
9141.5	Éclairage public	1'500.—	25'486.15
9141.7	Réfection de la route	52'000.—	893'238.57
9143.1	Bâtiment communal	30'000.—	74'287.60
9144.1	Pré de Prin	7'000.—	37'131.85
9170.1	Pré-étude/révision du PGA**	6'000.—	23'980.80
Total :		156'500.00	1'287'637.17

*) Un amortissement extraordinaire de CHF 40'000.— a été effectué dans le compte 9141.2, *Réseau d'égouts*.

**) La pré-étude révision PGA, dont la facture se montait à CHF 29'980.80, fait également l'objet d'un amortissement administratif.

Le montant des prêts hypothécaires se montait au 31 décembre à CHF 1'048'000.— (contre CHF 1'180'000.— au 31 décembre 2016); cela représente un endettement de CHF 3'910.45 par habitant au 31 décembre 2017. Ces montants se répartissent ainsi :

- hypothèques regroupées (cpte 9220.2) : CHF 270'000.— (au 31.12.2016 : CHF 370'000.—)
- hypothèques réfection route : (cpte 9220.3 à 7) CHF 778'000.— (au 31.12.2016 : CHF 810'000.—)

Pour mémoire, rappelons que le plafond d'endettement a été fixé à CHF 2'200'000.— pour la législature en cours (2016-2021).

Durant l'exercice, nous avons payé les intérêts bancaires pour :

- les hypothèques regroupées (compte 9220.2) : CHF 6'117.70;
- les hypothèques réfection route (comptes 9220.3 à 9920.7) CHF 21'546.21.

Nous avons reçu la somme nette de CHF 69'068.— (contre CHF 101'128.— en 2016) du fonds de péréquation. Cependant, nous avons versé CHF 9'195.— pour rattrapage de l'année 2016.

Rappelons au passage que le fonds de péréquation, alimenté par les versements des communes vaudoises dans un « pot » commun, permet de diminuer quelque peu les disparités entre ces dernières.

Le compte 22.330, *Perte sur débiteur*, se monte à CHF 210.— ; il s'agit de factures impayées par des personnes, qui ont accumulé des retards dans leurs paiements malgré les rappels et mises en poursuites, et qui sont parties sans laisser d'adresse ou à l'étranger.

CHF 21'500.—, provenant du compte 21.380, *Attribution à provision débiteurs*, ont été mis en réserve dans le compte 9282.03, *Réserve débiteur douteux*; ce compte se montait, au 31 décembre, à CHF 45'000.—.

La *Rétribution pour usage du sol* (0.7 centime par kWh) a rapporté CHF 6'603.90.

3 Domaines et bâtiments

31. Terrains

La commune de Trey loue ses terrains agricoles pour la somme de CHF 23'070.90 par an (compte 31.423, *Location des terrains*).

Nous recevons une indemnité de CHF 3'911.— par année pour l'antenne de télécommunications qui a été érigée à proximité du stand de tir (compte 31.423.1, *Location antenne*).

32. Forêts

Nous avons adhéré au Groupement forestier Payerne-Avenches-Vully; les coûts, soit CHF 15'885.20 (CHF 13'200.— au budget), correspondent à l'*entretien de nos forêts* (compte 32.314).

La facture des prestations du garde-forestier est prise en charge par le Groupement forestier.

35. Bâtiments communaux

Au bâtiment communal

- les CHF 8'444.35 imputés au compte 351.312, *Électricité, chauffage* concernent essentiellement la consommation électrique (CHF 2'015.15) et l'achat de l'huile de chauffage (CHF 5'578.80);
- compte 351.314, *Entretien* : le budget allouait une somme de CHF 10'000.—; nous avons dépensé CHF 2'738.19 pour honorer essentiellement des factures liées à l'entretien du bâtiment; citons entre autres :
 - entretien de l'adoucisseur d'eau, du chauffage, etc. : CHF 575.65;
 - consommation d'eau potable : CHF 1'075.—.

L'ensemble des locations du bâtiment communal (1 x 4 1/2 pièces, 2 x 3 1/2 pièces, un loft et un studio, comptes 351.427.2 à 351.427.6) ont rapporté CHF 56'400.—; la location de la salle communale (compte 351.427.7) à des privés a amené CHF 1'100.— de recettes (CHF 1'000.— au budget).

Rappelons que l'amortissement administratif du bâtiment communal se monte à CHF 30'000.—.

Au **temple**, les charges atteignent CHF 2'625.10; elles concernent les dépenses courantes (électricité, entretien et assurances, comptes du chapitre 353). A noter que l'entretien et la réparation du système de sonneries des cloches ont coûté CHF 345.60 (compte 353.314, *Entretien et frais du temple*).

Au **stand de tir**, l'entier des dépenses (CHF 159.—) concerne les primes d'assurances (compte 356.318.6, *Assurances*).

Quant au **hangar des pompiers** (à Trey), il rapporte CHF 825.— (compte 355.452, *Hangar pompiers, location*) contre CHF 231.50 de charges.

4 Travaux

43. Routes

L'essentiel des dépenses se résume dans les postes suivants :

- *Achat matériel + outillage* (compte 43.311.1) : CHF 4'171.75 (CHF 300.— au budget) : ce poste concerne notamment l'acquisition d'une saleuse pour un montant de CHF 4'000.—;
- *Éclairage public, électricité* (compte 43.312) : CHF 2'390.15;
- *Entretien éclairage public* (compte 43.314.2) : CHF 4'492.15 (CHF 5'000.— au budget); ces dépenses se répartissent ainsi :
 - travaux de maintenance : CHF 1'261.45;
 - déplacement d'un candélabre à l'Impasse du Moulin : CHF 3'230.70
- *Déneigement* (compte 43.313.3) : CHF 7'174.65 contre CHF 5'068.25 en 2016;
- *Entretien du réseau routier* (compte 43.314.1) : CHF 5'215.95 (CHF 5'000.— au budget); l'essentiel des dépenses de ce poste concerne des réparations apportées à la route qui fait suite au pont enjambant la RC 601 à Granges-sous-Trey (CHF 5'103.15).
- *Canalisation* (compte 43.316) : CHF 645.25 (CHF 10'000.— au budget);

Deux amortissements administratifs ont été effectués via :

- le compte 43.331.1, *Amortissement éclairage public* : CHF 1'500.—;
- le compte 43.331.3, *Amortissement Route* : CHF 52'000.—.

44. Parcs, promenades, cimetière

L'entretien des espaces verts et du cimetière (comptes 44.301, *Traitement du personnel*) a coûté CHF 815.78 (CHF 1'200.— au budget). Quant aux CHF 11'421.75 (au budget : CHF 5'000.—) imputés dans le compte 44.314.1, *Entretien parcs - cimetière*, ils concernent les travaux liés à l'enlèvement des haies (CHF 2'450.—) et à la création du jardin du souvenir (CHF 8'376.75).

45. Ordures ménagères et décharge

Les *Frais de ramassage* (compte 45.318.8) ont coûté CHF 16'100.10 (CHF 15'000.— au budget).

L'élimination des produits carnés (rubrique 45.352, *Four d'incinération*), se monte à CHF 641.45; CHF 407.65 ont été facturés aux usagers (compte 45.435, *Rbt de privés*).

La *vente de sacs officiels* (compte 45.436.1), au greffe municipal, a « rapporté » CHF 531.—.

CHF 13'360.— ont été versés par les usagers de ce service dans le compte 45.436, *Participation taxe de base*.

46. Réseau d'égouts, d'épuration

Au compte 461.314.1, l'*Entretien de la STEP* a coûté CHF 8'482.26; les principales factures concernent :

- entretien de la haie (rabattage) : CHF 2'118.96
- assistance technique : CHF 3'240.—
- consommation d'eau : CHF 1'451.—

Nous avons livré 220 m³ de boues à la STEP de Payerne qui s'est chargée de les déshydrater, de les transporter à la SAIDEF pour incinération; coût total de l'opération : CHF 9'204.95 (compte 461.318.8, *Déshydratation et incinération boues*); quant au transport de ces boues vers la STEP de Payerne, il a coûté CHF 2'974.30 (compte 461.318.4, *Transports des déchets*).

La Direction générale de l'environnement (DGE) nous facture CHF 1'200.— pour participation aux *frais d'analyses* mensuels (compte 461.318.5).

La commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte 461.452, *Particip. commune de Middel*) à hauteur de CHF 35'696.95 sur la base de la population « raccordée » de Middel et de Torny-le-Petit (399 sur 659, soit 60.5 %); quant aux usagers de notre commune, ils ont payé CHF 26'128.25 (compte 461.434.2, *Taxe d'expl. épuration*).

CHF 12'000.— ont été versés sur le compte 9280.465, *Réserve affectée épuration*; cette réserve se monte à CHF 65'000.—. Elle servira au remplacement d'installations électromécaniques dans le futur.

L'amortissement administratif se monte, quant à lui, à CHF 4'000.— (compte 461.331, *Amortissement*).

L'*entretien des égouts* (compte 462.314.1) a coûté CHF 4'394.25 (CHF 5'000.— au budget); ce montant est dû à au remplacement d'une section de canalisation (CHF 3'234.30) et à divers curages de conduites (CHF 623.95).

L'amortissement administratif (compte 462.331, *Amortissement*) se chiffre à CHF 16'000.— et un amortissement extraordinaire de CHF 40'000.— est consenti.

Enfin, la *taxe d'égouts* (compte 462.434.2), due par les usagers, se monte à CHF 16'886.95.

47. Cours d'eau et digues

Mis à part une facture de pompage d'eau reportée sur un usager, ce chapitre ne fait état d'aucune autre écriture alors que CHF 2'000.— de charges avaient été budgétés.

5 Instruction et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 121'596.60 contre CHF 117'886.20 en 2016 (comptes du chapitre 5). Sous la rubrique **Administration des écoles**, relevons :

- les frais de cantine se montent à CHF 3'084.25 (compte 50.352.2, **Parascolaire : cantine**);
- l'ASIPE a rétrocédé CHF 7'399.05 (compte 50.436, *ASIPE solde année précédente*);
- l'Association nous a versé CHF 2'190.— pour les jetons de présences de nos délégués dans ses différents Conseils (compte 50.452, *ASIPE Jetons*).

Quant aux frais de culte, ils s'élèvent à CHF 1'758.90 (chapitre 58, *Temples et cultes*).

6 Police

61. Corps de police

La commune a honoré une facture de CHF 21'033.— en faveur des corps de police dans le cadre de la *Réforme policière* (compte 61.351). Ce montant est établi sur la base de la péréquation intercommunale.

62. Contrôle des habitants

Dans ce chapitre, relevons que cet office a prélevé des émoluments pour un montant de CHF 1'178.— (compte 62.431, *Emoluments*) alors que le Service de la population (SPOP) a facturé CHF 586.20 (compte 62.309, *SPOP*) pour l'établissement des papiers (cartes d'identité, permis, etc.).

64. Service des inhumations

CHF 994.— ont été portés au débit du compte 64.314.5, **Service des inhumations**; ils correspondent au forfait annuel et à l'occupation de la chambre mortuaire de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). La montant à payer à l'HIB n'est parvenu à notre connaissance qu'en début d'année 2018; pour cette raison, nous n'avons été en mesure de faire parvenir les factures aux familles en deuil durant l'exercice 2017.

65. Défense contre l'incendie

Une seule facture a été honorée : il s'agit de la participation de notre commune versée au SDIS de Broye-Vully (compte 65.352.1, *Participation SDIS Broye-Vully*), qui se monte à CHF 7'540.08.

Le SDIS de Broye-Vully nous a versé CHF 840.— de jetons de présences de nos délégués aux divers Conseils (compte 65.439, *Indemnités*) et CHF 361.48 en guise de rétrocession sur l'année 2016 (compte 65.452, *Rétrocession SDIS*).

66. Protection civile

Notre commune a participé à hauteur de CHF 4'550.— aux frais d'exploitation du centre régional (compte 66.352, *Participation ORPC Broye-Vully*). A l'issue de l'exercice 2017, CHF 48.— nous ont été rendus (compte 66.452, *PC rétrocession association*).

7 Sécurité sociale

Le montant de la participation de la *Facture sociale* (compte 72.351) se monte à CHF 127'602.—, soit une augmentation de CHF 23'196.— par rapport à 2016. A cela s'ajoutent CHF 23'193.— qui représentent un rattrapage sur l'année précédente (compte 72.351.1, *Facture sociale, décompte de l'année précédente*).

Quant aux autres postes de ce chapitre, ils sont toujours aussi coûteux :

- AVASAD (compte 71.351), soins à domicile CHF 23'715.—
- ARAJ/FAJE (compte 72.352), accueil de jour des enfants : CHF 18'265.15
- ARAS/Cherpillod (compte 72.352.1), aide aux personnes /élèves en difficultés: CHF 6'087.45

Notons au passage qu'à la suite du décompte de l'année 2016, CHF 2'605.90 nous ont été ristournés par les associations régionales (compte 72.451.1, *Ristourne des communes et assoc.*).

8 Services industriels

Nous avons acheté 21'228 m³ d'eau à la commune de Torny, pour un montant de CHF 32'945.55 y compris la location du compteur (compte 81.312, *Achat d'eau*).

Quant à la vente d'eau, elle a rapporté CHF 28'461.75 (compte 81.435, *Vente d'eau*).

L'*entretien du réseau* (compte 81.314) a coûté CHF 2'664.85 alors que nous avons budgété CHF 10'000.— pour ce poste; citons les principales dépenses :

- acquisition, pose et remplacement de compteurs d'eau : CHF 1'052.05;

- débouchage d'une conduite : CHF 945.60.

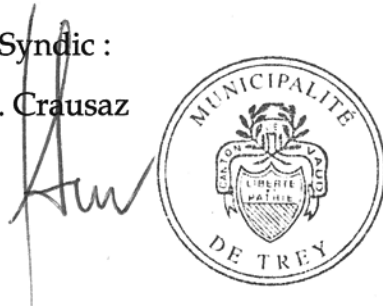
Un amortissement ordinaire se monte à CHF 7'000. (81.331.2 *Amortissement Pré de Prin*).

Conclusions

La Municipalité espère avoir produit, par le présent rapport, une information claire pour une bonne compréhension de la gestion de la commune. Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'administration communale, tous les employés communaux et toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de notre commune.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :
Sylvie Seydoux

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Seydoux', written in a cursive style.